

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2024

LUTTER CONTRE LES ADDICTIONS NUMÉRIQUES CHEZ LES ENFANTS - (N° 630)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° AC7

présenté par

M. Arenas, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

**ARTICLE UNIQUE**

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« Invite le Gouvernement de la République française à mettre en place une interdiction de l'exposition aux écrans des enfants de moins de 3 ans. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite dénoncer les dangers liés à l'exposition aux écrans des enfants de moins de 3 ans.

Toutes les études scientifiques, notamment celles de Frédéric Zimmermann et Dimitri Christakis, pédopsychiatres, convergent pour démontrer la nocivité à l'exposition des écrans chez les enfants de moins de 3 ans, entraînant notamment le ralentissement de leur développement neuronal, accompagné de troubles du développement cognitif, associé à des troubles du comportement. Plus généralement, les études montrent que l'exposition excessive aux écrans provoque ultérieurement chez l'enfant des retards de développement et notamment des retards psycho moteurs.

Dans ce contexte, l'État doit prendre des mesures d'information, de sensibilisation des adultes afin de protéger les enfants en bas âge des conséquences et des effets néfastes, et en particulier addictifs, de l'exposition aux écrans. Cette interdiction doit responsabiliser les adultes par la prise de conscience des dangers d'une exposition aux écrans pour les enfants de moins de 3 ans.